

MOTION POUR LA SOLIDARITE ET LA SECURITE (SOS) POUR MAYOTTE

Considérant l'Histoire de l'archipel des Comores, caractérisée par la singularité de chaque île, aboutissant à la création d'un Etat fédéral très largement décentralisé, l'Union des Comores, d'une part, et d'un Département Français, Mayotte, d'autre part,

Considérant la position géostratégique de Mayotte et son potentiel considérable de développement économique et touristique.

Considérant le droit inaliénable des peuples à disposer d'eux même, au nom duquel les Mahorais ont mainte fois réaffirmé leur attachement à la France, référendum après référendum, de 1841 à la départementalisation,

Considérant que la revendication assidue par l'Etat Comorien de sa souveraineté sur Mayotte et le sous développement des Comores expliquent pour l'essentiel l'immigration massive subie par le 101^{ème} département français,

Considérant que cette immigration massive est devenue incontrôlée et qu'elle représente désormais une menace permanente pour la sécurité des Mahorais, un obstacle à l'état de droit et une entrave au développement économique et social dont Mayotte a cruellement besoin,

Considérant l'inefficacité de l'action de l'Etat depuis plus de 40 ans, pour répondre aux enjeux migratoires, pour engager la dynamique de rattrapage induite par la création de la collectivité départementale puis la départementalisation et pour régler en bilatéral le conflit franco-comorien sur le statut de Mayotte,

Considérant que la dégradation continue de la situation à Mayotte et aux Comores concerne directement La Réunion qui se doit d'accueillir dans de bonnes conditions nos compatriotes Mahorais et franco comoriens qui fuient la pauvreté et l'insécurité,

Considérant que le conflit franco comorien sur le statut de Mayotte hypothèque grandement l'approfondissement de l'intégration régionale dans le cadre d'une communauté de l'océan Indien, prolongement de l'actuelle Commission de l'océan Indien,

Considérant l'accord de Victoria par lequel la France a adhéré à la COI au nom de La Réunion, cette dernière représentant la France au sein de l'organisation régionale,